



**50<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 1 – Débat urgent sur la situation des droits humains des femmes et des filles en Afghanistan**

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentation permanent du Luxembourg

1 juillet 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne. Ma délégation remercie le nouveau rapporteur spécial Richard Bennet pour son exposé, de même que Mme Kofi pour son plaidoyer. Nous exprimons également nos condoléances au peuple d'Afghanistan pour les nombreuses victimes du récent tremblement de terre.

La situation des droits humains des femmes et des filles en Afghanistan est atterrante. Les autorités de fait n'ont pas tenu leurs nombreuses promesses de respect des droits des femmes et des filles : l'une après l'autre, ces promesses ont été balayées. Pourtant, les femmes et les filles en Afghanistan doivent pouvoir profiter, sans aucune exception, de l'entièreté des dispositions du droit international des droits humains, qui touchent aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. De nouvelles mesures imposées par les autorités de fait comme l'interdiction de sortie, sont tout à fait illégales et illégitimes.

L'expulsion des femmes du monde du travail et des filles de l'éducation secondaire sont des violations et des abus de droits humains à l'échelle de toute la société. Tout autant que le sont la persécution ciblée des femmes défenseuses des droits humains, les punitions arbitraires, les violences sexuelles et sexistes ; la nature systématique de ces attaques les élève à l'échelle de crimes contre l'humanité. Nous dénonçons ce retour forcé à un âge d'obscurité patriarcale qui menace les rêves de générations de femmes et de filles : nous devons les écouter tout particulièrement en ce moment critique et nous tenir à leurs côtés.

Le Luxembourg appuie la présentation d'une résolution du Conseil des droits de l'homme à ce sujet, ainsi que la demande de mettre à disposition aux titulaires des procédures spéciales compétents tous les moyens nécessaires pour assurer un suivi rapproché de la situation des femmes et des filles en Afghanistan, ainsi que d'en rendre compte à ce Conseil.

Tout en condamnant fermement leurs exactions, ma délégation appelle les autorités de fait, de même que tous les pays membres de l'ONU qui entretiennent des relations privilégiées avec les Talibans, à respecter sans exception le droit international des droits humains des femmes et des filles. Les autorités de fait doivent s'acquitter de toutes leurs responsabilités vis-à-vis des femmes et des filles, y inclus en matière de réalisation de leurs droits et de leur santé sexuelle et reproductive.

Je vous remercie.